

« Animateur Prévention »

Assurée par le service Prévention des Risques Professionnels MSA Alpes Vaucluse et le centre de formation ACAF/MSA

Animateur Prévention

Disposer d'un animateur prévention au sein de son entreprise est aujourd'hui indispensable. Garant de la sécurité et de la prévention, il accompagne le dirigeant dans ses obligations réglementaires, anime et mobilise les salariés sur ces thèmes.

OBJECTIFS :

- Comprendre le rôle et les missions de l'animateur prévention.
- Connaître les principaux enjeux de la santé et la sécurité au travail.
- Connaître l'essentiel de la réglementation santé sécurité.
- Utiliser les outils de la prévention :
 - Analyse d'un accident de travail,
 - Etude d'une activité de travail,
 - Mise à jour du document unique,
 - Accueil des nouveaux embauchés.

Nos Plus Sécurité !

→ Abonnement gratuit au journal Cap prévention

→ Invitation aux journées annuelles « Animateur Prévention »

→ Suivi personnalisé par un conseiller en prévention

Public concerné :

Chefs d'équipes, encadrants, responsable qualité, ...

Pré-requis :

Disponibilité, écoute, intérêt pour le sujet.

Programme :

1. Les enjeux de la prévention

Définition et origine de la prévention, les interlocuteurs : rôle et devoirs, les enjeux humains, financiers et réglementaires.

2. Les grands thèmes de la réglementation santé au travail

Qu'est-ce que la sécurité, un accident du travail, un danger, un risque, une maladie professionnelle ?...

Les principes de la prévention.

L'obligation de sécurité de l'employeur, les responsabilités.

La responsabilité des salariés.

3. Construction d'une démarche de prévention

Recueil des indicateurs : **Autodiagnostic réalisé pour chaque participant.**

Analyse d'un accident : Comment construire des actions de prévention à partir d'un accident du travail ?

L'évaluation des risques et le Document Unique, DU (méthodologie).

Les plans d'actions.

4. Etude des activités de travail

Analyse d'une situation de travail et de ses composantes pour mieux comprendre les contraintes, cibler les actions de prévention et **optimiser le DU : Intégration de la pénibilité, des TMS, ...**

5. Les formations sécurité et l'accueil des nouveaux

Organiser l'accueil et la formation des nouveaux.

Connaître et organiser l'ensemble des formations sécurité obligatoires.

6. Sécurité des équipements et des lieux de travail

La conformité des lieux de travail et des équipements de travail.

Les vérifications et contrôles périodiques obligatoires.

Les équipements de protection individuelle.

Durée : 4 jours
répartis sur un trimestre avec
accompagnement
personnalisé
en entreprise

Prochaines dates 2013 sur Avignon :

17 janvier
7 février
7 mars
28 mars

Prochaines dates 2013 sur Manosque

24 janvier
14 février
14 mars
4 avril

Formateurs :

Conseillers en Prévention
des Risques Professionnels

Formation limitée
à 15 personnes

Formation prise
en charge par la MSA

Informations : Service Prévention MSA Alpes Vaucluse

Gap : 04 92 40 11 65 – Avignon : 04 90 13 66 99